



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
 Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

22-026 RECRUTEMENT D'UN ASVP DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant l'accroissement de la population en saison estivale, le renfort du policier municipal pour constater et verbaliser les infractions à différents codes semble indispensable pour le bien être des administrés ;

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial à temps complet pour une période d'un mois, du 15 juillet au 15 août 2022, à l'indice brut 367 ; Indice Majoré 340 de l'échelle C1, avec un indice majoré de rémunération à 343.

Les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

AUTORISE le recrutement d'un ASVP pour la période du 15 juillet 2022 au 15 août 2022.

VOTE : POUR : 15 – ABSTENTION : 1

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

